

## Europe-Méditerranée : fractures et rapprochement

**L**ES lignes de fracture en Méditerranée sont nombreuses, on l'a souvent souligné. « *La Méditerranée n'a jamais été unie. Elle a toujours été, entre ses rives nord et sud, enjeu et conflit* (1). » Les évolutions les plus visibles des années récentes laissent penser que le fossé économique, culturel et politique s'est élargi entre les deux rives. Pourtant, d'autres lignes de force sont à l'œuvre qui pourraient être dominantes et conduire à un rapprochement.

### Le fossé élargi

---

La fracture économique entre les pays méditerranéens du sud et la Communauté européenne est devenue au cours des années quatre-vingt à la fois plus visible et plus large. Plus visible lorsque les pays méditerranéens, jusque-là intermédiaires — la Grèce, puis surtout l'Espagne et le Portugal —, ont été intégrés à la Communauté. Ces pays ont connu des transformations et des progrès rapides qui les ont éloignés des pays de la rive sud tout en conduisant à un face-à-face direct de ces derniers avec la Communauté. Fracture économique plus large aussi puisque la distance entre les niveaux moyens de revenu par tête, de part et d'autre de la Méditerranée, est aujourd'hui plus importante qu'au début des années quatre-vingt.

Ce dernier phénomène n'est pas propre à la région. Beaucoup de pays en développement ont connu sur cette période un net ralentissement de leur croissance, si ce n'est une baisse de leur niveau de vie. Le nécessaire ajustement des pays endettés à la contraction et au renchérissement du crédit international, la détérioration des

termes de l'échange des pays exportateurs de matières premières, ont été les deux facteurs principaux de cette dégradation.

Ainsi, à l'échelle mondiale, la fracture qui se dessinait depuis de nombreuses années est-elle devenue de plus en plus nette. D'un côté, on trouve un petit nombre de régions aux niveaux de vie élevés ou en progression rapide, de l'autre, un ensemble de pays plus nombreux et plus peuplés aux niveaux de vie médiocres et stagnants. Or, le diagnostic est clair : si une meilleure intégration de ces pays ne s'amorce pas rapidement, leur exclusion deviendra de plus en plus irrésistible, tant est puissante la dynamique de concurrence qui pousse ceux qui prennent activement part aux échanges mondiaux à des progrès de productivité. Les progrès de l'intégration des pays du Sud et de l'Est viendront d'abord de ces pays eux-mêmes. Il faut qu'ils en aient la volonté et la capacité. Mais dans une large mesure, leur intégration dépend de l'évolution des pays les plus industrialisés qui ont à cet égard une responsabilité particulière (2).

C'est dans cette perspective que se situent les rapports de l'Europe et de sa périphérie. Les défis sont ici particulièrement difficiles à relever. Plusieurs zones distinctes sont en jeu qui apparaissent toutes aujourd'hui, pour des raisons tant politiques qu'économiques, comme des zones de forte instabilité potentielle. Longtemps isolés par le rideau de fer, les pays d'Europe centrale et orientale sont destinés à se rapprocher de la Communauté européenne, si ce n'est à l'intégrer. Ce rapprochement réclame des efforts communautaires particuliers.

Au Sud, l'Afrique subsaharienne semble de plus en plus une « zone en trop » dans l'économie mondiale et est singulièrement absente de la formation des espaces régionaux autour des trois grands pôles industrialisés. Ne serait-ce qu'à cause de sa « capacité de nuisance », elle ne peut cependant pas être abandonnée par l'Europe.

A maints égards, les pays en développement de la Méditerranée se trouvent dans une position médiane. Pour la plupart d'entre eux, ce sont des économies à revenu intermédiaire, qui sont déjà de façon significative intégrées aux échanges internationaux de biens et services, particulièrement avec l'Europe. Toutefois, dans leur cas, la fracture, élargie sur le plan des résultats économiques des années récentes, s'est accentuée aussi au niveau culturel et politique.

### **La fracture culturelle**

Les années récentes ont été marquées par la « réémergence de l'islam comme vecteur d'identité dans le pourtour Sud de la Méditer-

(1) S. Naïr, « Le différend méditerranéen », *Lettre internationale*, automne 1991.

(2) CEPII, *Économie mondiale 1990-2000* :

*l'impératif de croissance*, Paris, Économica, 1992.

ranée » ; la religion « y joue plus que jamais un rôle central d'opposition politique et de mobilisation culturelle. » Cette situation est difficile à accepter pour l'Europe : fondamentalement, « l'islam est vécu comme l'ennemi intime » (3). Mais d'une façon plus immédiate et plus consciente, les Européens réagissent aussi au discours anti-occidental des formations politiques islamistes.

Les conséquences internes et internationales que pourrait avoir une éventuelle prise de pouvoir des islamistes dans les pays méditerranéens ne sont pas clairement identifiées. De ce fait, les craintes que font naître en Europe les manifestations de l'islamisme politique, pour être réelles, n'en sont pas moins imprécises. Ceci explique une certaine indécision des pouvoirs publics sur l'attitude à adopter vis-à-vis des mouvements islamistes ; les réactions européennes, et notamment françaises, au succès électoral du FIS (Front islamiste du salut) et à l'interruption du processus démocratique en Algérie l'ont bien montré. Il n'en reste pas moins que l'intégrisme islamiste est considéré comme l'un des principaux risques externes qu'encourt l'Europe.

Ces craintes sont d'autant plus grandes que la présence de l'islam en Europe s'est davantage manifestée dans les années récentes. Ceci n'est évidemment pas indépendant de la résurgence islamiste dans les pays d'origine de la population immigrée. C'est aussi le résultat des caractéristiques nouvelles de cette population. Le regroupement familial et l'établissement durable des immigrés en Europe ont augmenté la visibilité de l'islam : d'une certaine façon, celle-ci provient de la plus grande « intégration » de la population immigrée à la population européenne.

La présence de l'islam provoque des réactions en Europe. Les réactions de rejet exploitées par les mouvements d'extrême droite ont marqué la vie politique de plusieurs pays européens. Mais, plus fondamentalement, cette présence vivante de l'islam et la façon dont les États laïcs sont amenés à y répondre forcent les Européens à s'interroger sur leur propre culture et sur l'évolution de leurs sociétés. Interrogations douloureuses dans une période où les valeurs traditionnelles ont cessé de jouer un rôle de ciment social et où les phénomènes d'exclusion se sont aggravés.

En même temps, les manifestations de cette « crise » européenne ne font que réduire l'exemplarité du modèle occidental pour les populations musulmanes de l'autre côté de la Méditerranée. Dans ce domaine, la fracture se produit bien des deux côtés. La sensibilité européenne au « danger de l'islamisme » ne serait sans doute pas si grande si ne s'y mêlait la peur de l'« explosion démographique ».

(3) S. Naïr, *op. cit.*

### **Les contrastes démographiques**

La composante démographique est un élément essentiel de l'évolution des rapports économiques et politiques entre les deux rives.

« Bombe à retardement », « explosion démographique », les images percutantes ne manquent pas pour caractériser les évolutions démographiques des pays du Sud. Face à la stagnation démographique du Nord, la forte progression du Sud, le rapport des populations se modifie sensiblement. En 1950, il était de 1 à 5 entre populations d'Afrique du Nord et de Turquie d'une part, et population européenne (hors pays de l'Est) de l'autre. Il est actuellement de l'ordre de 1 à 2,3.

Il y a contraste des nombres, mais aussi des structures de population. Dans les pays du Sud, la baisse de la natalité va entraîner un vieillissement de la population, mais l'âge médian — celui qui partage la population en deux — restera bas. On estime par exemple qu'en Algérie où il est actuellement d'à peine 18 ans, il atteindra 28 ans en 2025. En Europe où le vieillissement est absolu, seule la population des plus de 65 ans va voir ses effectifs augmenter, l'âge médian actuellement de 35 ans atteindra presque 43 ans (4). Au nord de la Méditerranée, c'est l'avenir des retraites, et plus généralement l'avenir d'une société vieillissante qui d'ores et déjà suscite bien des questions et des inquiétudes. Au Sud en revanche, c'est l'arrivée massive des jeunes générations sur le marché du travail qui est, et sera de nombreuses années encore, l'enjeu essentiel.

Les réponses apportées de part et d'autre pourront-elles être indépendantes ? Y a-t-il une complémentarité possible, et celle-ci peut-elle s'effectuer par les flux économiques plutôt que par les flux migratoires ? Il y aurait là un champ important de questions à explorer par les responsables des deux rives.

### **La question migratoire**

La complémentarité a été le facteur essentiel des migrations de travailleurs du sud vers le nord de la Méditerranée au cours des années soixante et jusqu'au début des années soixante-dix. D'un côté, au Sud, des créations d'emplois largement insuffisantes au regard du nombre de jeunes parvenant à l'âge actif ; de l'autre, au Nord, une forte croissance économique et un besoin important d'une main-d'œuvre ouvrière à bas salaire. Le premier choc pétrolier et le ralentissement prononcé de la croissance économique en Europe ont totalement modifié la perspective. La montée du chô-

(4) ONU, *World Population Prospects* 1990.

mage, les changements structurels des industries européennes, ont mis fin à l'appel aux travailleurs émigrés ; l'Europe s'est fermée.

Pour un certain nombre de pays du Sud, les conséquences de cette fermeture ont pu initialement être tempérées par une accélération de leur propre croissance, autorisée par l'augmentation de leurs ressources extérieures provenant de leurs exportations ou du recours, alors facile, à l'endettement international. Pour certains États, l'émigration s'est orientée vers les pays du Golfe. Mais, au cours des années quatre-vingt, les difficultés économiques ont aggravé la situation de l'emploi au Sud, et augmenté au Nord le sentiment d'une pression migratoire forte.

A cet endroit, il paraît intéressant de mentionner des évolutions souvent méconnues. Les transitions démographiques dans les pays du Sud sont en fait plus différenciées et parfois plus rapides qu'on ne le pense généralement. Les taux de fécondité, très élevés au Maghreb jusqu'au milieu des années soixante (autour de sept enfants par femme), ont amorcé à partir de cette date une baisse importante. Aujourd'hui, estimé à 3,66 enfants par femme, le taux de fécondité moyen au Maghreb est sensiblement inférieur à celui observé au Machrek ; il délimite une zone démographique intermédiaire entre l'Europe et la partie orientale du monde arabe.

Une thèse avancée pour expliquer les écarts ainsi observés à l'intérieur du monde arabe ouvre des pistes de réflexion particulièrement intéressantes. La migration maghrébine en Europe serait pour une part à l'origine de cette différenciation. Sans cette migration et les transferts d'épargne, de biens de consommation, mais surtout de valeurs et de regards sur l'avenir qui vont de pair, la transition vers des taux de natalité plus faibles aurait été beaucoup moins rapide au Maghreb, les naissances plus nombreuses, et donc le potentiel migratoire futur plus important... (5).

La pression migratoire, pour reprendre l'expression consacrée, suscite deux types de réaction de la part des pays du Nord : l'une de portée immédiate consiste à tenter d'améliorer l'efficacité des mesures de contrôle des entrées sur leur territoire ; l'autre, indirecte, vise par l'aide au développement à réduire les migrations.

Sur le premier point, l'Europe connaît des difficultés particulières du fait de la divergence des politiques des différents États-membres. La mise en place d'une politique communautaire dans ce domaine est l'un des aspects les plus délicats de l'approfondissement de l'unité européenne car, à travers le droit de la nationalité, il touche aux fondements mêmes des nations. On peut penser que les pays européens ne pourront se rejoindre que sur une ligne

(5) Y. Courbage, « Demographic Transition in the Maghreb Peoples of North Africa and among the Emigrant Community »,

CEPS, *Workshop on Europe and the Mediterranean*, Bruxelles, janvier 1993.

plus restrictive (6), mais les Accords de Maastricht restent imprécis sur cette question. Quant aux Accords de Schengen signés par huit pays européens ils s'inscrivent dans un ensemble de dispositifs sécuritaires (Accords de Trevi sur la répression du terrorisme, Accords de Dublin sur les demandeurs d'asile), et ont à ce titre été particulièrement mal perçus par les pays du Sud (7).

L'aide au développement peut-elle agir sur les flux migratoires et constituer une alternative aux politiques de fermeture ? Les deux actions se situent dans des temporalités différentes. Ce n'est qu'à un horizon relativement lointain que la croissance dans les pays en développement pourra créer des emplois et des richesses à même de réduire les facteurs d'émigration. À court terme, au contraire, les transformations structurelles qui accompagnent le décollage économique peuvent accroître la pression migratoire comme l'exemple des pays européens du Sud l'a montré. Pour les pays du Nord, aide au développement et fermeture des frontières ne sont donc pas des alternatives mais, à court terme, des réactions complémentaires. Selon certaines analyses, cette complémentarité jouerait d'ailleurs aussi du point de vue des pays du Sud : l'efficacité de l'aide au développement serait accrue en l'absence de soupape migratoire (8).

Il est clair que les contrastes économiques et démographiques ne permettent pas à l'Europe d'être tout à la fois fermée aux travailleurs et aux productions des pays du Sud (9), d'autant que ces derniers ont été encouragés à libéraliser leurs économies et à les ouvrir sur l'extérieur. Depuis le milieu des années soixante, la Communauté a mis progressivement en place à l'égard des pays méditerranéens une politique de préférence commerciale et de soutien financier. Elle a récemment voulu la rénover.

## **La politique méditerranéenne de la Communauté**

---

### ***Une préférence limitée***

La politique méditerranéenne de la Communauté européenne trouve ses origines dans les relations privilégiées entre certains pays-membres et les pays de la rive sud, notamment dans les relations

(6) R. Aliboni, « Une vision européenne de la Méditerranée : stratégies de l'après-guerre », in *Les enjeux stratégiques en Méditerranée*, Paris, L'Harmattan.

(7) C. Withol de Wenden, « Flux migratoires et politiques d'immigration européennes », *Hommes et Migrations*, Europe Horizon 2000, 1159, nov. 1992.

(8) C. Withol de Wenden, *op. cit.*

(9) A. Chevallier, V. Kessler, « Croissance et insertion internationale du Maghreb. Questions sur l'avenir des relations avec l'Europe », in *Maghreb : les années de transition*, IFRI. Paris, Masson, 1990.

de la France avec les pays du Maghreb central. A partir de la fin des années soixante, des accords de coopération ont ainsi été conclus avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Au début des années soixante-dix, la Communauté a cherché à définir une « approche globale méditerranéenne ». Cette tentative de « globalisation » répondait à plusieurs préoccupations : une première, d'ordre pratique était d'offrir un cadre commun aux multiples accords bilatéraux, une autre était d'affirmer sur la scène internationale une plus grande solidarité vis-à-vis des pays en développement. L'ambition des accords conclus dans le cadre de cette approche globale était élargie. Il s'agissait de « renforcer les échanges commerciaux entre la Communauté et les pays-tiers méditerranéens, de promouvoir le développement agricole et industriel et d'injecter dans ces pays des moyens financiers sous forme d'aide et de prêts » (10).

A la fin des années quatre-vingt, le bilan de cette politique est jugé de part et d'autre décevant. La Commission des communautés européennes a présenté un document traçant ce bilan (11). Sa conclusion est mitigée. Elle considère que, sans cette politique, la situation des pays méditerranéens aurait sans doute été moins favorable, mais elle regrette l'absence d'une stratégie européenne à long terme.

Dans deux domaines, la coopération n'a pas fonctionné ; il s'agit de la coopération institutionnelle et des volets sociaux des accords concernant la population immigrée. Dans le domaine financier, les apports communautaires ont été trop faibles et n'ont pu « constituer un levier suffisant ni sur l'emploi ni sur les réformes économiques ». Enfin, dans le domaine commercial, les progrès ont été limités par la trop faible capacité d'adaptation des systèmes productifs méditerranéens et par le maintien de la protection des marchés européens.

Les préférences tarifaires — qui se sont d'ailleurs émoussées au fil du temps avec l'abaissement général des tarifs — n'ont, par nature, qu'un effet limité sur l'offre des pays qui en bénéficient. A elles seules, elles ne pouvaient susciter la réorientation des appareils de production ni l'évolution des structures d'exportation. Toutefois, soumis à une contrainte financière externe forte, les pays méditerranéens ont, pour la plupart, mis en œuvre au cours des années quatre-vingt des programmes d'ajustement structurel dont la libéralisation du commerce extérieur a constitué un des principaux champs. En réduisant la protection de leurs marchés intérieurs et en supprimant les entraves aux exportations, ces pays se sont progressivement inscrits davantage dans la division internationale du travail et ont pu exploiter les préférences qui leur étaient accordées.

(10) B. Khader, *Le Grand Maghreb et l'Europe*, Paris, Publisud, 1992.

(11) Commission des communautés euro-

péennes, « Bilan de la politique méditerranéenne de la Communauté », *SEC* (89) 1958, 10 novembre 1989.

Dans le domaine industriel, la préférence tarifaire consentie aux pays méditerranéens a été surtout sensible pour les produits chimiques, les textiles et vêtements et le cuir. Ce sont les domaines où ces pays bénéficiaient des avantages comparatifs les plus forts. Mais l'Europe a été amenée à protéger l'emploi dans ses propres secteurs textiles et à édifier à l'encontre de la concurrence des pays en développement des barrières non tarifaires. Celles-ci ont été moins élevées à l'encontre des pays méditerranéens qu'à l'encontre des autres producteurs, notamment ceux d'Asie. Cet avantage relatif a permis aux textiles méditerranéens de conquérir des parts sur le marché européen. Mais, sans ces barrières à leur encontre, la progression des exportations méditerranéennes aurait pu être plus forte. La Communauté reconnaît d'ailleurs que ces « restrictions ponctuelles ont donné un signal négatif aux investisseurs potentiels qui ont pu hésiter à investir dans certains secteurs dans la crainte de nouvelles mesures restrictives ».

Dans le domaine agricole, les pays tiers méditerranéens n'ont pas pu exploiter totalement leurs avantages comparatifs. Ils se sont heurtés à la fois à la politique agricole commune et à l'élargissement de la Communauté aux pays du sud de l'Europe spécialisés dans les mêmes productions (12). Bénéficiant d'un avantage tarifaire par rapport aux autres régions du monde, ils se sont, en revanche, vus appliquer des barrières non tarifaires plus élevées. Certains d'entre eux ont, malgré tout, réussi à percer sur des créneaux particuliers, mais les pays du Maghreb ont perdu des parts de marché. La protection des marchés européens et une préférence régionale insuffisamment marquée sont ainsi allées à l'encontre des objectifs de la politique méditerranéenne.

Face à ces résultats décevants et à la perception des risques d'une fracture élargie entre les deux rives de la Méditerranée, la Commission a émis, en juin 1990, une proposition pour une politique méditerranéenne rénovée (13). Cette relance s'inscrit dans le cadre de la nouvelle « politique de proximité » qui tend à affirmer le rôle plus actif de la Communauté vis-à-vis des zones limitrophes.

### **Une rénovation incomplète**

Cette proposition de la Commission a été examinée par le Conseil des ministres des Douze en pleine crise du Golfe, alors que la prise de conscience des problèmes internationaux qui pouvaient naître de la région méditerranéenne était au plus vif. Les grandes

(12) A. Toviás, *Foreign Economic Relations of the European Community: The Impact of Spain and Portugal*, Boulder, L. Rienner, 1990 ; et G. Yannopoulos, *Customs Unions and Trade Conflicts. The Enlargement of the Euro-*

*pean Community*, Londres, Routledge, 1988.

(13) Commission des communautés européennes, « Vers une politique méditerranéenne rénovée, propositions pour la période 1992-1996 », SEC (90) 812, 1<sup>er</sup> juin 1990.



lignes de la politique méditerranéenne rénovée et l'essentiel de ses moyens financiers ont donc été rapidement adoptées. Cette rénovation ne constitue cependant pas une approche nouvelle des relations entre l'Europe et la Méditerranée. Il s'agit plutôt d'une « rénovation dans la tradition » (14).

Dans le domaine financier, les moyens sont augmentés (l'enveloppe des protocoles à conclure avec huit pays méditerranéens est augmentée de 40 %) et quelques innovations sont introduites. L'appui aux réformes économiques s'adresse ainsi aux pays ayant mis en place, avec les institutions de Bretton Woods, des programmes d'ajustement et vise notamment à pallier les effets négatifs de ces programmes sur le plan social et sur l'emploi. D'autre part, une nouvelle enveloppe financière est créée pour favoriser les initiatives et projets régionaux, faciliter la coopération dans le domaine de l'environnement et encourager les investissements au moyen de capitaux à risque pour le financement du partenariat.

Dans le domaine commercial, le Conseil a décidé une amélioration du régime des échanges. Pour les produits agricoles, le démantèlement des droits de douane est anticipé, les contingents sont augmentés sur certaines catégories de produits. Le principe de la suppression des restrictions quantitatives des exportations textiles est retenu, sous réserve des décisions qui seront prises dans le cadre des négociations du GATT.

Bien qu'apportant certaines innovations, la politique méditerranéenne rénovée reste insuffisante et incomplète. Insuffisante parce que les crédits budgétaires alloués à certains domaines nouveaux paraissent quelque peu dérisoires, c'est le cas par exemple de ceux consacrés à la coopération horizontale ou des capitaux à risque. Dans le domaine des échanges textiles, elle reste aussi très timide (15). Rien n'empêchait la Communauté d'avancer dans ce domaine sans attendre les résultats du GATT. Mais surtout, la politique méditerranéenne reste incomplète. Elle n'aborde pas les questions les plus importantes.

Les pays méditerranéens sont pour la plupart parvenus — avec le soutien des créanciers publics multilatéraux et bilatéraux — à restructurer leurs dettes et à réduire la charge financière de leur endettement. Celle-ci cependant reste encore très lourde et limite leurs capacités d'investissement. La Communauté aurait pu prendre dans ce domaine un certain nombre d'initiatives comme celles qu'avait proposées le Comité économique et social européen (16).

(14) K. Josephides, « Géopolitique d'une coexistence : l'avenir des relations Europe-Maghreb », In : M.-L. Dumas (dir.), *Méditerranée occidentale : sécurité et coopération*, Paris, La Documentation française, 1992.

(15) Assemblée nationale, *Rapport d'infor-*

*mation sur la politique méditerranéenne communautaire*; présenté par M. Ehrmann, Paris, 25 juin 1991.

(16) Comité économique et social, supplément d'avis sur la politique méditerranéenne de la Communauté européenne.

Ces propositions consistaient, par exemple, à faciliter la conversion des créances détenues par les États-membres en fonds alimentant des dépenses à caractère social ou écologique et à mettre en place un dispositif favorisant l'apport d'« argent frais » par les banques.

Concernant les questions agricoles et alimentaires, cruciales à maints égards pour les pays méditerranéens, les mesures adoptées ne sont pas décisives. En réalité, la Commission a surtout proposé de remettre l'examen de ces questions à plus tard. Les principales interrogations dans ce domaine concernent les spécialisations et les complémentarités qui peuvent se mettre en place de part et d'autre de la Méditerranée.

La dépendance alimentaire des pays méditerranéens du Sud pour des produits essentiels est importante. La Communauté envisage une aide, limitée, à l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire de ces pays. Est-ce la bonne direction ? Ne vaut-il pas mieux encourager leur spécialisation dans des domaines où ils disposent de plus d'avantages comparatifs et garantir leur sécurité alimentaire par des mécanismes qui, en même temps, assureraient des débouchés aux excédents céréaliers européens ? La spécialisation dans les productions agricoles méditerranéennes doit-elle être favorisée ? Dans ce cas, comment traiter les problèmes de concurrence avec les pays européens du sud ? Ces questions ne sont pas nouvelles (17) et ont de nombreuses incidences internes — notamment l'emploi dans les pays du Sud — et internationales — notamment la concurrence États-Unis-Europe sur les marchés de céréales. Mais peut-il y avoir vraiment rénovation de la politique méditerranéenne communautaire sans qu'elles soient traitées ?

Enfin, les créations d'emplois représentent le défi le plus important à relever par les pays méditerranéens. Les pays européens en sont d'autant plus conscients qu'ils craignent l'instabilité et les migrations qui pourraient venir d'un chômage élevé persistant. Mais il n'y a pas, dans la politique européenne, de prise en compte globale de ce problème et de l'impact sur l'emploi méditerranéen des actions européennes.

Bien qu'elle se veuille toujours « globale », la politique méditerranéenne rénovée n'a pas, en fait, amélioré sa « globalité ». Au-delà des limites internes de la politique européenne, le contexte général dans lequel elle se situe a souvent été présenté comme une des raisons de son relatif échec.

### ***Un contexte général contraignant***

Une des limites externes à la coopération interrégionale en Méditerranée a été le conflit Est-Ouest qui a fait passer au second plan

(17) J.F. Drevet, *La Méditerranée, nouvelle frontière pour l'Europe des Douze*, Paris, Karthala, 1986.

la perspective Nord-Sud dans la région. « *Pendant quarante ans, non seulement l'axe Est-Ouest est demeuré prioritaire en Europe, mais son ombre portée sur la Méditerranée a tour à tour réduit à l'accessoire les problèmes propres à cette zone, hypertrophié les tensions qu'ils pouvaient refléter, donné la primeur aux préoccupations de l'OTAN* » (18). « *La Méditerranée reste le cas le plus actuel et le plus important d'un dialogue interrégional qui subit une interaction négative avec la dimension globale* (19). » Ceci expliquerait pourquoi les principales initiatives interrégionales en Méditerranée — le dialogue euro-arabe, la dimension méditerranéenne de la CSCE, la politique « globale » méditerranéenne — ont échoué ou bien n'ont pas répondu aux espoirs qui avaient été placés en elles. De ce point de vue, la fin du conflit Est-Ouest pourrait conduire à une revalorisation de l'axe Nord-Sud en Méditerranée.

Une autre difficulté réside dans l'identification des partenaires pour la coopération interrégionale. Au Nord, la Communauté des Douze dispose d'un ensemble d'institutions et de moyens permettant d'engager un dialogue et une politique. Mais des sources de blocage existent qui proviennent des intérêts différents et parfois divergents des États-membres vis-à-vis des pays méditerranéens du Sud tant sur le plan économique que politique. Ainsi, par exemple, les pays du nord de l'Europe, moins concurrencés par les pays méditerranéens, sont-ils traditionnellement favorables à une ouverture commerciale accrue, tandis que les Européens du sud préfèrent voir se développer une assistance financière.

Au Sud, les difficultés sont nettement plus grandes, faute d'intégration régionale et du fait du retentissement du conflit israélo-palestinien sur l'ensemble de la rive sud de la Méditerranée. La création de l'UMA (Union du Maghreb arabe) a représenté un pas en avant, mais cette union a, pour le moment, un contenu réel très faible ; les tensions politiques entre les pays européens et la Libye sont, en outre, un facteur de blocage important des relations Europe-UMA. Elles sont à l'origine de la suspension des rencontres du groupe des 5 + 5 (20). L'idée de cette réunion des pays méditerranéens du bassin occidental, lancée par la France dès 1983 et reprise en 1988, comme le projet de CSCM (21), proposé par les Italiens et les Espagnols en 1990, représentaient une tentative de mise en place d'une nouvelle approche des questions de coopération et de sécurité en Méditerranée. Les deux initiatives s'inscrivaient dans des démarches différentes et en partie concurrentes puisque la première voulait développer l'approche régionale, la seconde

(18) P. Dabezies, préface de l'ouvrage : *Méditerranée occidentale, sécurité et coopération*, *op. cit.*

(19) R. Aliboni, *op. cit.*

(20) Espagne, France, Italie, Malte, Portugal et cinq pays de l'UMA.

(21) Conférence pour la sécurité et la coopération en Méditerranée, sur le modèle de la CSCE.

l'approche globale. Elles sont actuellement toutes les deux en suspens.

### Vers un rapprochement

---

Rénovation incomplète de la politique méditerranéenne, difficultés de création d'un cadre de coopération interrégionale, ces observations laissent l'impression d'une certaine stagnation des relations Nord-Sud en Méditerranée. Or, la réalité est différente. Car les difficultés de mise en place d'instruments globaux n'empêchent pas des avancées partielles décisives.

Déjà, certains instruments de coopération financière peu développés au niveau communautaire, sont efficacement appliqués au niveau bilatéral : on pense, par exemple, à l'aide au partenariat développée par la France en Tunisie.

Ensuite, dans le cadre de la recherche d'une politique de voisinage, l'Europe propose des avancées particulières à certains pays méditerranéens. C'est le cas avec le Maghreb (22). La Communauté tente de définir avec les pays maghrébins de nouveaux types de relations financières et commerciales fondées sur le partenariat et le libre-échange. Les effets directs qui peuvent en être attendus à un horizon rapproché sont évidemment limités. Mais une telle perspective marquerait de façon forte l'ancrage des pays du Maghreb à l'espace économique européen et l'irréversibilité de leur ouverture et de leur libéralisation (23).

La Communauté n'a pas attendu les progrès de l'intégration maghrébine pour avancer ces propositions. Des discussions préparatoires aux accords de libre-échange ont été d'abord engagées avec le Maroc, puis, plus récemment, avec la Tunisie. La situation économique et politique actuelle de l'Algérie laisse ce pays à l'écart de ce type de projet. Mais il n'est pas à l'écart du rapprochement économique qui se dessine avec l'Europe. L'ouverture de son secteur pétrolier, le doublement du gazoduc transméditerranéen et la construction du gazoduc Algérie-Maroc-Espagne vont renforcer les liens de part et d'autre de la Méditerranée dans un domaine essentiel. « *Il est clair que l'énergie est en train de structurer activement l'espace euro-maghrébin et crée chaque jour davantage de solidarités économiques. Cette tendance pourrait se renforcer encore si les espoirs de découvertes importantes se confirmaient, faisant du Maghreb un partenaire énergétique privilégié de l'Europe* » (24).

(22) Commission des communautés européennes, « L'avenir des relations entre la communauté et le Maghreb », SEC (92), 30 avril 1992.

(23) Lettre du CEPII, février 1993.

(24) A. Sid Ahmed, « Les relations énergétiques CEE-Maghreb », in M.-L. Dumas (dir.), *Méditerranée occidentale : sécurité et coopération*, op. cit.

Ainsi, de différentes façons, les rapports des pays méditerranéens à l'espace économique européen se mettent-ils progressivement en place. Reste à la Communauté à constituer un pôle de croissance suffisamment puissant pour accélérer ce mouvement.

**Isabelle Bensidoun, Agnès Chevallier**(25)  
*Centre d'études prospectives et d'informations internationales  
CEPII, Paris*

(25) Économistes au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Les opinions exprimées ici n'engagent que leurs auteurs.